



Bulletin Municipal Officiel
DE LA VILLE DE
SAINT-CLOUD



Cliché LAPIE - PHOTOTHEQUE FRANCAISE

LES RIVES DE LA SEINE, A SAINT-CLOUD

Les plus belles collections de draperies françaises
et anglaises vous attendent chez votre Tailleur

PIERRE, Chemisier — Tailleur
90, bd de la République MOL. 53-15

R. BOURDOISEAU

FOURREUR

1, Place de l'Eglise

MOL. 53-85

OPTIQUE MÉDICALE

En plein centre de St-Cloud

Montures & verres correcteurs
de toutes marques

11 bis, rue Royale MOL. 42-11

Verres organiques incassables
et inrayables

Lunettes solaires · Lunettes de
protection

PHARMACIE MIGNARD

Ouverte de 9 à 13 h. et de 14 à 20 h.

Fermée dimanche et lundi matin

APRES CHAQUE BARBE, UTILISEZ

AQUA VELVA

QUI PROTEGE la JEUNESSE de VOTRE VISAGE
ET LA SANTE DE VOTRE EPIDERME

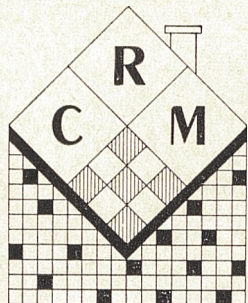
CENTRE CHIRURGICAL

Val d'Or - Saint-Cloud

14, rue Pasteur, SAINT-CLOUD — Tél. : MOL. 59-66

ETABLISSEMENT CONVENTIONNÉ avec la Sécurité Sociale
et de nombreuses Mutuelles (S.N.C.F., E.D.F., Gaz de France,
Fédérations mutualistes de Seine et Seine-et-Oise, etc.)

LES CARRELAGES ET REVÊTEMENTS MODERNES



J. DUQUESNOY

Tél. : VAL. 39-77

54, rue Gounod, SAINT-CLOUD (S. - et - O.)

Tous travaux de neuf - de réfection - de transformation
Carrelages - Mosaïques - Faiences - Grès émaillé
Salles de bains - Cuisines - Devantures de magasins - Revêtements sanitaires
Dalles en pierre naturelle ou reconstituée

BULLETIN



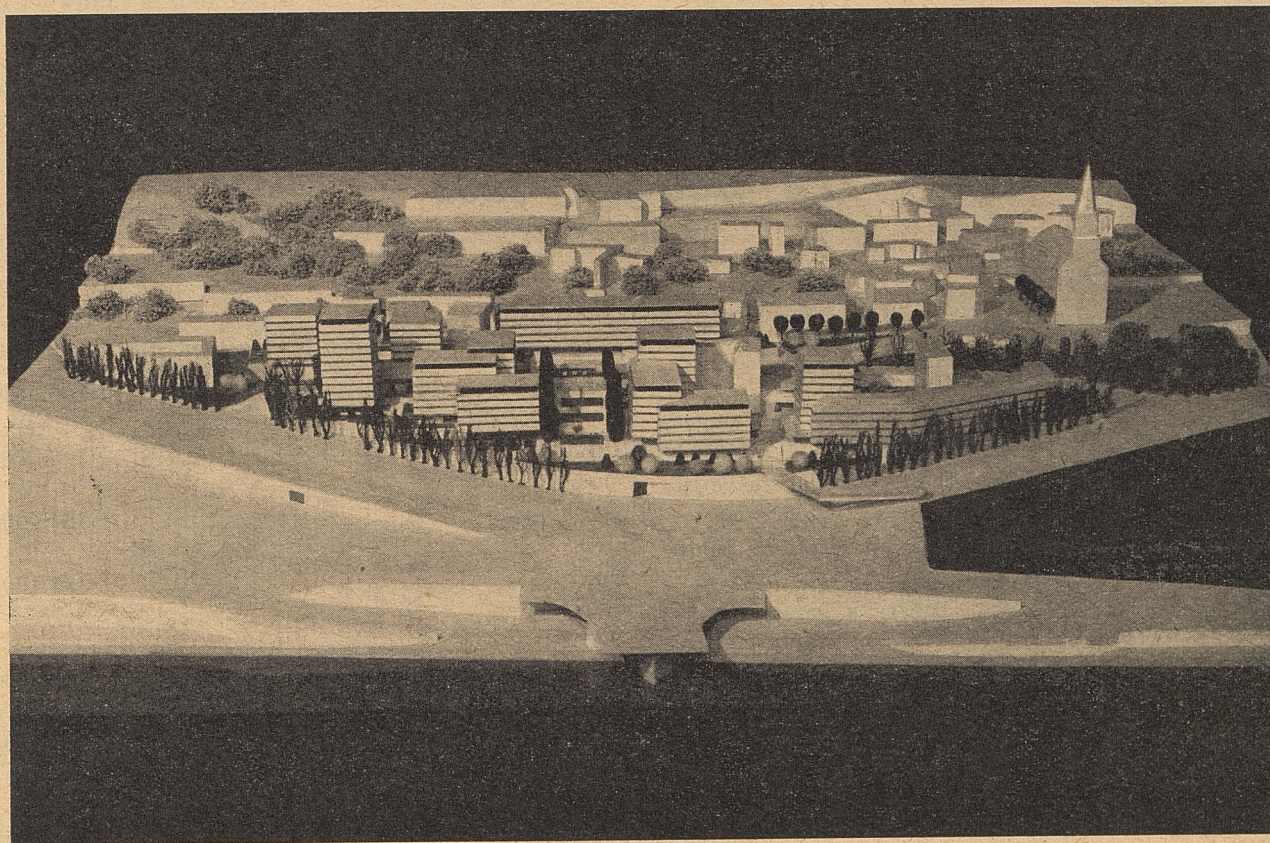
MUNICIPAL

Direction-Administration :
MAIRIE DE SAINT-CLOUD

OFFICIEL

Publication trimestrielle

Est-ce le St-Cloud de demain ?



Cliché JACOB

Photographie de la maquette exécutée sur les plans de M. Noël Le Maresquier, architecte en chef des bâtiments civils et palais nationaux, membre de l'Institut, chargé par le gouvernement de l'étude de la rénovation du vieux Saint-Cloud.

APPEL A LA POPULATION

La page est tournée... mais le problème d'Algérie demeure et maintenant, il nous touche de tout près, car nous avons à faire face dans les mairies à l'arrivée des réfugiés d'Algérie, de ceux tout au moins qui, n'ayant pas choisi le cercueil, nous arrivent avec leurs valises. Nous avons un impérieux devoir de solidarité envers nos frères d'Algérie. Rappelons-nous l'exode de 1940, et pour ceux qui ne voudraient pas croire que le sort de ces repliés d'Algérie est aussi pitoyable que ne l'était celui des Français qui fuyaient sur nos routes de France devant l'envahisseur, en mai et juin 1940, qu'ils aillent au centre d'accueil du Bourget, à l'arrivée des avions qui, sans cesse, viennent augmenter le nombre des rapatriés qui se chiffre déjà à plus de 600.000.

Un rapide calcul fait que le relogement de ces 600.000 Français d'Afrique du Nord représente pour St-Cloud, en faisant une règle de trois, entre 150 et 200 cas de logements. Nous n'avons pas encore atteint ce chiffre et cela s'explique, car la plupart des repliés sont restés dans les départements du Midi.

Néanmoins, nous faisons un pressant appel aux propriétaires qui détiennent des logements vacants, aux familles qui, éventuellement, prendraient chez eux des pensionnaires, à tous ceux, en un mot, qui, sous forme de logement ou sous toute autre forme, peuvent faire un acte de solidarité française.

Pour ceux qui, au dernier referendum, ont dit *non* à l'abandon de l'Algérie, il est normal qu'ils aient à cœur de dire aussi *non* à la misère pour ces malheureux.

Pour ceux qui ont dit *oui* à l'abandon, ils ont un devoir plus impérieux encore de soutenir ces personnes si douloureusement éprouvées, car chaque *oui* exprimé avait sa part de responsabilité dans les événements si prévisibles qui devaient suivre.

C'est dire que nul, à St-Cloud comme ailleurs en France, ne doit rester insensible à ce désastre national.

Je suis persuadé que la population de St-Cloud, qui s'est montrée si généreuse lors des grandes calamités, que ce soient le tremblement de terre d'Orléansville, les inondations de Hollande ou la catastrophe de Fréjus, etc., aura à cœur de faire pour les repliés de nos départements d'Afrique du Nord tout son devoir. A l'avance, je la remercie.

Ce n'est pas en vain que, dans notre précédent numéro, nous avons déjà fait un appel. Le Secours et l'Action catholiques à St-Cloud, la Section de St-Cloud de la Croix-Rouge au Centre d'accueil du Bourget, se sont dépensés sans compter mais, à l'approche de l'hiver, le problème d'hébergement prime tout et toutes les œuvres ont besoin de tous les concours.

LE BUDGET 1962

RECETTES

Chapitre	<i>Evaluations portées au Budget de 1961</i>	
I. — Produit des centimes	1.746.547,71	1.460.631,49
II. — Taxes et autres impositions perçues en vertu de rôles	514.500,—	398.370,—
III. — Taxes et impositions perçues en vertu de titres de recettes	1.481.000,—	1.387.900,—
IV. — Taxes, droits et rémunérations pour services rendus	288.100,—	234.400,—
V. — Produits des services à caractère industriel et commercial exploités en régie	27.000,—	21.000,—
VI. — Produit des concessions des services publics	84.000,—	73.000,—
VII. — Revenus ordinaires du patrimoine...	37.791,30	35.591,30
VIII. — Réparations faites par l'Etat. Aide financière des autres collectivités....	319.420,90	185.467,81
IX. — Recettes ordinaires diverses	34.000,—	90.000,—
X. — Produits antérieurs	300,—	300,—
TOTAL DE LA SECTION ORDINAIRE.....	4.532.659,91	3.886.660,60
XII. — Produits des emprunts à réaliser....	520.000,—	néant

RECETTES (suite)

Chapitre		<i>Evaluations portées au Budget de 1961</i>	
XIV.	— Aliénation de biens meubles et immeubles	10.000,—	néant
XVI.	— Recettes extraordinaires diverses	107.367,10	77.366,90
XVIII.	— Prélèvement sur recettes ordinaires..	21.531,90	54.775,50
TOTAL DE LA SECTION EXTRAORDINAIRE....		658.899,—	132.142,40
RAPPEL DE LA SECTION ORDINAIRE.....		4.532.659,91	3.886.660,60
TOTAL DES RECETTES.....		<u>5.191.558,91</u>	<u>4.018.803,—</u>

DEPENSES

Chapitre		<i>Evaluations portées au Budget de 1961</i>	
I.	— Administration générale - Personnel..	549.650,—	459.500,—
II.	— Administration générale - Matériel ..	75.600,—	71.100,—
IV.	— Police - Personnel	11.435,85	11.435,85
VI.	— Sécurité - Personnel	14.200,—	12.700,—
VII.	— Sécurité - Matériel	41.100,—	41.100,—
VIII.	— Salubrité et Santé - Personnel.....	11.450,—	9.850,—
IX.	— Salubrité et Santé - Matériel.....	51.120,—	48.120,—
XIII.	— Voirie - Personnel	466.500,—	425.300,—
XIV.	— Voirie - Matériel	584.264,—	492.464,—
XVII.	— Services à caractère industriel et commercial	391.300,—	300.250,—
XVIII.	— Propriétés communales - Personnel..	130.000,—	105.000,—
XIX.	— Propriétés communales - Matériel ...	228.300,—	182.610,—
XX.	— Enseignement - Personnel	235.800,—	185.300,—
XXI.	— Enseignement - Matériel.....	286.500,—	228.100,—
XXII.	— Education physique et sports - Personnel	49.460,—	46.850,—
XXIII.	— Education physique et sports - Matériel	28.500,—	17.500,—
XXIV.	— Travail et chômage	2.500,—	2.500,—
XXV.	— Aide sociale - Prévoyance et famille - Personnel	140.000,—	125.200,—
XXVI.	— Aide sociale - Prévoyance et famille - Matériel	286.260,—	243.835,—
XXVII.	— Aide sociale - Prévoyance et famille - Contingents	147.531,92	128.414,71
XXVIII.	— Subventions	97.850,—	92.345,—
XXIX.	— Bibliothèque - Beaux-Arts et cérémonies	79.300,—	69.800,—
XXX.	— Dépenses ordinaires diverses	29.321,30	28.926,30
XXXI.	— Dépenses imprévues.....	2.500,—	2.000,—
XXXII.	— Service des annuités d'emprunts et d'engagements à long terme.....	568.184,94	499.184,24
XXXIII.	— Charges antérieures	2.500,—	2.500,—
XXXIV.	— Prélèvement pour dépenses extraordinaires	21.531,90	54.775,50

DEPENSES (suite)

Chapitre	Évaluations portées au Budget de 1961	
TOTAL DES DEPENSES ORDINAIRES.....	4.532.659,91	3.886.660,60
XXXV. — Acquisitions mobilières	22.500,—	15.000,—
XXXVII. — Travaux neufs et grosses réparations.	629.899,—	111.142,40
XXXVIII. — Dépenses diverses extraordinaires....	6.500,—	6.000,—
TOTAL DES DEPENSES EXTRAORDINAIRES...	658.899,—	132.142,40
RAPPEL DES DEPENSES ORDINAIRES.....	4.532.659,91	3.886.660,60
TOTAL GENERAL	<u>5.191.558,91</u>	<u>4.018.803,—</u>

A la suite de ce document, nous publions de larges extraits du RAPPORT DU MAIRE tel qu'il a été présenté aux membres du Conseil Municipal.

C'est avec un constant souci d'équilibrer les dépenses de fonctionnement que les budgets des années passées vous ont été présentés et c'est encore avec ce même souci que celui de l'exercice 1962 vous est soumis. Cet équilibre est bien près d'être réalisé, en grande partie grâce au relèvement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui, sauf imprévu, doit financer en totalité les dépenses de ce service. Par ailleurs, les crédits pour l'entretien des bâtiments communaux et scolaires ont pu être réévalués et, seul, celui pour « l'en-

retien à l'entreprise des voies communales » est notablement insuffisant pour assurer dans des conditions normales les travaux courants de réfection de nos rues, places et boulevards. Toutefois, il n'a pas semblé possible d'accroître la charge fiscale au delà d'un pourcentage d'environ 10 %, le complément indispensable de ce crédit, soit 200.000 NF, devant être inscrit en priorité au budget supplémentaire. C'est également à l'aide des disponibilités que pourra être financé un programme de travaux neufs ou d'acquisitions importantes.

Afin de permettre de suivre l'évolution des crédits mis à la disposition des divers services, vous trouverez dans le tableau ci-dessous la récapitulation des cinq dernières années.

Années	Valeur du centime °	Nombre de centimes	Budget global	Section ordinaire	Observations
1957	79,76	8.626	2.925.801,94	2.301.795,36	(1) taxe de voirie incorporée sous forme de centimes
1958	82,53	9.543	3.012.450,56	2.557.391,98	
1959	85,77	12.391	3.524.634,05	2.685.698,79	
1960	88,73	15.262 (1)	4.340.914,70	3.667.255,30	
1961	92,—	15.928	4.018.803,—	3.886.660,60	
1962	100,30	17.400	5.185.283,17	4.526.384,17	

Nota. — A partir de 1960, le montant de la dette est incorporé dans la section ordinaire, soit 444.132,98, chiffre qui s'élèvera à 499.184,24 pour 1961 et 568.184,94 pour 1962.

De l'examen de ce tableau, il ressort que la charge fiscale pour les seuls centimes additionnels s'est accrue de 85 % pendant que l'indice du coût de la vie s'élevait d'environ 30 % et ce, bien que la valeur du centime soit en progression sensible (+ 15 %); cette constatation est encore plus accusée pour le budget 1962 qui vous est proposé puisque le nombre de centimes se trouvera en augmentation de 102 % par rapport à 1957 avec, cependant, une valeur du centime encore en progression de plus de 10 % par rapport à l'an dernier.

RECETTES

A l'aide des éléments en notre possession, l'évaluation des recettes a été faite en serrant la réalité du plus près possible sans pour autant faire des estimations trop larges sur certaines taxes au produit incertain dont les rentrées fiscales pourraient donc être moindres que nos prévisions.

Parmi ces taxes, la plus importante, la taxe locale, devait être supprimée en 1961, mais le texte déposé par

le gouvernement n'a pas été adopté par le parlement et il ne semble pas qu'une décision intervienne qui avalise sans modifications le projet initial.

Il est probable que les attributions directes seraient maintenues sur la base de l'année précédente pour les communes où le minimum garanti est largement dépassé comme c'est le cas pour St-Cloud. Mais il s'agit là d'une simple spéculation sur l'avenir puisque rien de positif ne peut être obtenu. Toutefois, le produit direct de la taxe locale s'étant, pendant les trois dernières années, stabilisé à un montant voisin de 1.200.000 NF, c'est ce dernier chiffre qui figure dans les prévisions.

TAXES ET IMPOTS DIRECTS

1) *taxe sur le revenu net des propriétés bâties:*

8.400 NF au lieu de 8.000 NF par suite des constructions neuves qui deviennent imposables.

2) *taxe sur le revenu net des propriétés non bâties:*

taxe de faible rendement dont le Conseil Municipal a fixé le taux à 6 % au lieu de 4,31 %.

3) *taxe d'habitation:*

le taux ayant été relevé pour 1961, le rendement de cette taxe sera chaque année en progression du fait de l'occupation de nouveaux logements.

4) *taxe sur la valeur locative des locaux professionnels:*

par délibération du 23 novembre, le Conseil a voté un barème progressif de 12 à 60 % pour l'assiette de cette taxe d'où une majoration sensible du produit escompté.

5) *taxe d'enlèvement des ordures ménagères:*

le taux de cette taxe pour services rendus ayant été porté de 150 à 175 %, il est prévisible que le rendement atteindra 370.000 NF, chiffre équivalent aux dépenses du service.

TAXES ET IMPOSITIONS INDIRECTES

1) *taxe sur le chauffage et l'éclairage par l'électricité:* une réévaluation a été faite en considération du nombre des foyers domestiques.

2) *taxe communale sur l'électricité:*

cette taxe prévue par la loi du 13 août 1926 et instituée à la suite d'une observation de la Cour des Comptes, n'a pas encore fait l'objet de rentrées fiscales. Il s'agit donc d'un crédit n'ayant qu'une valeur d'indication.

4) *taxe sur les spectacles:*

produit réévalué, mais pas autant que l'aurait permis la recette portée au dernier compte puisqu'une révision des bases est intervenue entraînant un allègement fiscal.

5) *taxe sur les licences:*

une moins-value ayant été constatée (produit 30.270 NF au lieu d'une recette escomptée de 32.000 NF), la prévision a été fixée à 30.000 NF; en effet, par suite des lois concernant la répression de l'alcoolisme, le nombre des licences accordées décroît.

7) *taxe additionnelle aux droits d'enregistrement:*

le caractère de cette taxe en fait l'un des postes où le rendement est le plus incertain, c'est pourquoi une grande prudence s'impose dans les évaluations.

TAXES ET DROITS POUR SERVICES RENDUS

Réévaluation des produits notamment sensible pour les droits de repas dans les cantines scolaires. Néanmoins, il paraît souhaitable d'envisager un relèvement du prix des repas puisque le prix de revient d'un repas ressort à 2,77 NF au lieu de 2,64 NF l'année précédente; ce relèvement pourrait être différé jusqu'en septembre 1962.

PRODUIT DES SERVICES EXPLOITES EN REGIE

1) *Bains-douches:*

recettes équivalentes à celles de l'an passé, 13.346 NF contre 13.253 NF, l'exploitation demeure déficitaire, mais il ne paraît pas souhaitable de relever les tarifs.

2) *ambulance:*

recettes également stables par rapport à 1961, néanmoins, le déficit est encore très important: 17.017 NF non compris l'amortissement du matériel.

PRODUIT DES SERVICES CONCEDES

1) *Gaz de France:*

ne verse en redevance que le reliquat entre le montant de la redevance proprement dite et le prélèvement pour travaux incombant à la commune.

2) *Electricité de France:*

verse le montant de la redevance, parfois avec un décalage sur l'exercice, mais, de toute façon, ce crédit était sous-évalué et c'est pourquoi il a été porté à 15.000 NF.

3 et 4) *Pompes funèbres et redevance du concessionnaire des marchés:*

produits en progression constante.

REVENUS DU PATRIMOINE

1) *loyer des propriétés communales:*

augmentation des rentrées due à la révision des baux.

AIDE FINANCIERE DE L'ETAT

La diminution de la participation de l'Etat aux dépenses d'intérêt général déjà noté les années passées, est encore plus accusée cette année du fait de la valeur plus élevée du centime additionnel.

Par contre, l'allocation accordée en contre-partie d'exonérations fiscales est considérablement augmentée et cette augmentation est due, en grande partie, à la répercussion de l'effort fiscal demandé aux habitants, c'est aussi la conséquence de la transformation de la taxe de voirie en centimes additionnels.

RECETTES ORDINAIRES DIVERSES

2) l'équilibre des recettes et des dépenses de la *fête locale* s'établit à une somme voisine de 20.000 NF.

3) *Bulletin municipal*:

nouveau taux de la redevance imposée à la société ayant l'exclusivité de la publicité.

4) *remboursement des primes d'assurances SEMIBO*: les bases étant plus précises et les capitaux diminuant, ce paragraphe a pu être évalué avec plus de certitude.

RECETTES EXTRAORDINAIRES

Bien que l'octroi de l'emprunt de 520.000 NF ne soit pas encore un fait certain au moment de la présentation du budget et après avis des services financiers de la Préfecture, ce crédit a été inscrit en recettes et en dépenses.

D'autre part, une coupe de bois au Domaine de Charbonnière est destinée à financer la replantation partielle des terrains de l'ancienne ferme.

DEPENSES

Section ordinaire

Chap. I. — Administration générale. — Personnel.

Ce chapitre ainsi que tous ceux concernant les traitements et salaires du personnel communal est en augmentation du fait des rajustements intervenus ces derniers mois et de ceux prévisibles (2,25 % du 1^{er} janvier 1962 et 1 % en cours d'année), ainsi que du reclassement des catégories C et D.

Un crédit spécial est prévu pour le recensement général de la Population, plus important que l'indication portée en recettes, une fraction de la dépense restant à la charge de la Commune.

Chap. VI. — Sécurité. — Personnel. — Crédits rajustés en fonction du nouveau taux des vacations horaires.

Chap. IX. — Salubrité. — Matériel. — Les frais de consommation d'eau ont été revus par M. le Directeur des Services Techniques qui a obtenu, en corrélation avec les termes du contrat de concession, une révision des attributions pour bouches de lavage.

Chap. XVII. — Services en régie ou concédés. — Ainsi qu'il a été précisé au chapitre correspondant en recettes, le service de l'enlèvement des ordures ménagères doit être équilibré par suite du relèvement de la taxe et aucun complément ne devrait donc figurer au budget supplémentaire.

Chap. XVIII. — Entretien des propriétés communales. — Personnel. — Augmentation assez importante, conséquence du recrutement d'un second ménage pour gardiennage de la Mairie.

Chap. XIX. — Entretien des propriétés communales. — Matériel. — L'inscription initiale au budget 1961 s'est révélée très insuffisante.

Chap. XX. — Enseignement. — Personnel. — Augmentation constante et importante des indemnités de logement au personnel enseignant par suite des revalori-

sations semestrielles, de la création de nouveaux postes et du classement des instituteurs et institutrices des collèges d'enseignement général.

Le paragraphe des traitements « concierges et femmes de service » comprend deux agents de plus que l'an dernier, affectés au gardiennage et à l'entretien des classes, rue Gounod.

Le crédit pour indemnités au personnel de surveillance des cantines est presque double de celui de 1960; il s'agit de l'augmentation des indemnités parallèle à celle des fonctionnaires, de l'augmentation du nombre des surveillants et de l'octroi aux directeurs et directrices d'une prime pour collecter l'argent auprès des élèves.

Chap. XXI. — Enseignement. — Matériel. — De même que le crédit d'entretien des bâtiments communaux, celui concernant l'entretien des écoles s'est révélé très insuffisant et a dû être augmenté de 50 % — léger rajustement du crédit pour fournitures aux élèves des écoles privées.

Chap. XXIII. — Education physique. — Matériel. — Une salle de gymnastique a été complètement réaménagée à l'École du Centre et un matériel important a été mis en place à la salle municipale de la rue de Buzenval. C'est pour parfaire ces équipements et régler des mémoires en instance qu'un crédit important est demandé.

Chap. XXIV. — Travail et chômage. — Légère augmentation du nombre des chômeurs, mais crédit suffisant sauf nouvelle progression des sans-travail.

Chap. XXV. — Aide sociale. — Personnel. — Sans autre remarque que l'observation faite de l'augmentation des crédits pour heures supplémentaires aussi bien en ce qui concerne le personnel de l'ambulance municipale que celui des cantines scolaires. A remarquer également que la dépense pour la garderie est trois fois plus élevée qu'en 1960.

Chap. XXVI. — Aide sociale. — Matériel. — Augmentation du crédit « achat de denrées », répercussion du coût de la vie et du nombre des rationnaires.

Les autres rubriques ne comportent pas de remarques notables. Toutefois, il faut indiquer que le reversement au bureau d'Aide sociale d'une fraction de l'impôt sur les spectacles a été fixé forfaitairement par délibération du Conseil Municipal et pourrait être modifié si cet organisme avait besoin de fonds. b

Chap. XXVII. — Aide sociale. — Contingent. — La Direction départementale de la Population* et de l'Action sociale n'ayant pas encore indiqué le contingent mis à notre charge, celui-ci a été évalué en tenant compte d'une majoration de 10 %; si la notification nous parvenait avant le vote par le Conseil Municipal, la rectification serait indiquée à ce moment.

Chap. XXVIII. — Subventions et œuvres d'utilité communale. — Les articles de ce chapitre font l'objet de propositions étudiées dans les diverses commissions.

Chap. XXIX. — Bibliothèque, Beaux-Arts, Fêtes. — Les indications ont été portées compte tenu des rectifications qu'il avait été nécessaire de prévoir au budget supplémentaire.

Chap. XXXII. — Service de la dette. — Forte augmentation, mais il y a lieu de tenir compte, comme indiqué précédemment, que l'annuité de l'emprunt de 520.000 NF a été incorporée (43.992 NF) puisque devant être versée avant la fin de l'année.

SECTION EXTRAORDINAIRE

Je vous demande d'inscrire un crédit de 22.500 NF destiné:

1° au renouvellement de machines des ateliers municipaux, celles en service étant très usagées et n'étant pas conformes à la législation du travail;

2° à remplacer le mobilier de la salle du Conseil Municipal qui n'est plus adapté à la tenue des séances de notre Assemblée. L'ancien matériel meublera la nouvelle salle des commissions;

3° à compléter l'inscription du budget supplémentaire de 1961 d'un montant de 12.000 NF pour achat d'une nouvelle ambulance, le devis de la Maison Citroën étant plus élevé que prévu;

4° à l'achat d'un appareil duplicateur, celui que nous possédons actuellement étant trop usagé pour être réparé sans de gros frais.

Les dépenses ordinaires

s'élèvent à 4.526.384,17

Les dépenses

extraordinaires à 658.899,—

Total 5.185.283,17

Les recettes ordinaires, non compris les centimes additionnels, auront un produit de

2.786.112,20

Les recettes extraordinaires de

658.899,—

Total 3.445.011,20

d'où une insuffisance de recettes de.... 1.740.271,97

qui doit être couverte, pour rétablir l'équilibre, par le vote de 17.351 centimes pour insuffisance de revenus, auxquels il y a lieu d'ajouter 49 centimes destinés à couvrir les annuités d'emprunts contractés par le syndicat des communes pour l'assainissement du rû de Vauresson (produit hors budget), soit un ensemble de:

17.400 centimes.

Saint-Cloud, le 10 février 1962.

Le Maire,

F. CHAVETON.

Il est toujours désagréable pour une assemblée municipale d'être appelée à voter de nouvelles charges fiscales. Cependant, la charge que supportent les habitants de St-Cloud se situe dans une moyenne raisonnable. Les investissements, les frais de gestion et de fonctionne-

ment de tous les services municipaux ont été couverts en 1961 avec

5.250.000 NF !

Est-ce excessif pour une ville de 27.000 habitants ?

Certes non, si l'on songe aux travaux que nous avons la volonté de faire pour toujours améliorer les services publics mis à la disposition de tous nos concitoyens.

ECHO AUX PLAINTES DE RIVERAINS DES LIGNES DE CHEMIN DE FER

Nous nous faisons une fois de plus l'interprète des doléances que nous avons reçues concernant les bruits excessifs, notamment ceux provoqués par certains convois mis en service par la S.N.C.F.

Nos lecteurs trouveront ci-dessous le texte de la lettre adressée par M. GAYMARD, Ingénieur en Chef de l'Eclairage à l'Electricité de France, qui proteste, à juste titre, contre ces abus maintes fois signalés.

Monsieur le Maire, de son côté, a adressé une nouvelle lettre à Monsieur le Directeur de la Région Ouest de la S.N.C.F. pour appuyer les doléances légitimes de nos concitoyens ainsi troublés dans le repos auquel ils aspirent.

Le 7 septembre 1962.

Monsieur le Directeur de la Région Ouest de la S.N.C.F., 20, rue de Rome, PARIS (8^e).

Monsieur le Directeur,

J'ai, à plusieurs reprises, attiré l'attention de vos services sur les désagréments et les dangers que cause aux populations riveraines le passage très rapide de trains particulièrement lourds mûs par des motrices diesel dont le bruit est beaucoup plus assourdissant que celui, déjà très gênant, des locomotives à vapeur.

Ce trafic lourd n'est pas très ancien et paraît remonter au plus à deux ou trois ans, et, dès cette époque, j'avais alerté la S.N.C.F. J'avais suggéré que ces trains lourds reprennent leur ancien itinéraire, car ils ne passaient pas autrefois par St-Cloud.

J'attire également votre bienveillante attention sur le fait que ce trafic très lourd, sur une voie ferrée établie en corniche et sur des terrains géologiquement très mauvais, a amené la rupture d'un certain nombre de murs de soutènement le long de cette voie, sans compter de nombreux désastres, moins spectaculaires mais non moins réels.

Je rapelle enfin que les sifflets de locomotives paraissent maintenant désuets et n'augmentent certainement pas la sécurité du trafic. N'y aurait-il pas moyen d'obtenir leur suppression, au moins la nuit ?

Quelques-unes des villas qui bordent la voie ferrée Paris-Versailles sont les derniers quartiers résidentiels de l'agglomération parisienne et il serait équitable que les travailleurs parisiens qui peinent quelquefois pour regagner leur lointaine banlieue - et dont la plupart

sont d'ailleurs des clients de la S.N.C.F. - puissent trouver, la nuit, le repos auquel ils ont bien droit.

Je suis persuadé que les remarquables techniques de la S.N.C.F. et les organisateurs de notre merveilleux réseau ferroviaire voudront bien se pencher sur ce problème, et d'avance, je les remercie des solutions qu'ils pourront trouver.

Je vous assure, Monsieur le Directeur, de l'expression de ma considération très distinguée.

Signé: F. CHAVETON
Maire de Saint-Cloud
Membre du Comité National de Lutte
contre le bruit.

Monsieur le Directeur de la Région Ouest
de la S.N.C.F., 20, rue de Rome,
PARIS (8^e).

Le 2 août 1962.

Monsieur le Directeur,

Le bruit que font, pendant la nuit, les trains de marchandises en passant dans la gare de St-Cloud, constitue depuis longtemps, pour les populations riveraines, une gêne et une cause de fatigue sérieuses, sur lesquelles la Municipalité a déjà eu l'occasion d'attirer l'attention de vos Services.

A une certaine époque, M. Chaveton, Maire de Saint-Cloud, avait obtenu que les trains de nuit renoncent aux signaux sonores, et que leur vitesse soit modérée, ce qui avait pour avantage supplémentaire d'atténuer les très fortes vibrations qui secouent un grand nombre d'immeubles.

Mais ces précautions sont aujourd'hui oubliées, et du fait, d'une part de la fréquence et de la vitesse des trains de marchandises de nuit, d'autre part du son strident qu'émettent les sifflets des locomotives électriques ou diesel, le trouble apporté au sommeil des habitants est devenu très grave, et donne lieu à de nombreuses plaintes.

En ma qualité de Président de l'Association des locataires, je me permets d'attirer à nouveau votre attention sur ce problème, en rappelant que St-Cloud est depuis toujours une cité résidentielle, où des milliers de travailleurs parisiens sont venus se loger dans l'espoir d'y trouver un peu de silence et de détente.

Persuadé que vous voudrez bien examiner cette situation, et l'améliorer dans toute la mesure où c'est possible, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, avec nos remerciements anticipés, l'assurance de ma considération distinguée.

Signé: GAYMARD.

Et voici la réponse, peu satisfaisante de la S.N.C.F. . .

Monsieur l'Ingénieur en Chef,

Par lettre LG/EM du 2 août 1962, vous avez bien voulu attirer mon attention sur la gêne que constitue pour les populations riveraines de la gare de St-Cloud, le bruit que font les trains de marchandises circulant la nuit.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les dessertes de nuit sur cette section de ligne nous sont

imposées par de multiples raisons et nous ne pouvons ni les supprimer ni en réduire la vitesse.

En ce qui concerne les sons émis par le sifflet des locomotives, il s'agit pour nos agents de conduite de respecter une réglementation ayant fait l'objet d'une Décision ministérielle que nous ne pouvons enfreindre. Toutefois, nous avons recommandé à notre personnel de limiter au strict minimum, compatible avec les règles de sécurité, le bruit émis par ces sifflets.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Ingénieur en Chef, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chef du Service
du Matériel et de la Traction,

En méditant dans notre musée d'histoire locale . . .

MESSAGE adressé au Corps Législatif
par Monseigneur le Prince Président

« Messieurs les Députés,

Je vous ai rappelés de vos Départements pour vous associer au grand acte qui va s'accomplir. Quoique le Sénat et le Peuple aient seuls le droit de modifier la Constitution, j'ai voulu que le Corps politique, issu comme moi du Suffrage universel, vienne attester au monde la spontanéité du Mouvement National qui me porte à l'Empire. Je tiens à ce que ce soit vous qui, en constatant la liberté du vote et le nombre des suffrages, fassiez sortir de votre déclaration toute la légitimité de mon pouvoir. Aujourd'hui, en effet, déclarer que l'autorité repose sur un droit incontestable, c'est lui donner la force nécessaire pour fonder quelque chose de durable et assurer la prospérité du Pays.

Le Gouvernement, vous le savez, ne fera que changer de forme. Destiné aux grands intérêts que l'intelligence enfante, que la Paix développe, il se contiendra, comme par le passé dans les limites de la modération; car le succès n'enfle jamais d'orgueil l'âme de ceux qui ne voient dans leur élévation nouvelle qu'un devoir plus grand imposé par le Peuple, qu'une mission plus élevée confiée par la Providence.

Fait au Palais de St-Cloud le 25 septembre 1852.

LOUIS-NAPOLEON. »

RENDONS NOTRE VILLE PLUS ACCUEILLANTE

Les vacances, qui nous amènent vers d'autres horizons, nous montrent que, tant en province qu'à l'étranger, de gros efforts sont faits par les municipalités et par les particuliers pour que les villes soient toujours propres, plus coquettes et plus fleuries.

Il ne faudrait pas que le retour de vacances à St-Cloud

fasse apparaître en cette matière une infériorité de la banlieue parisienne.

Si le stationnement, presque permanent des voitures automobiles, ne permet plus à Paris d'avoir sa propreté d'antan, le problème du stationnement à St-Cloud est heureusement un peu moins aigu, bien qu'il nous donne déjà beaucoup de souci, et l'entretien par les services de voirie est assuré d'une façon presque satisfaisante, malgré la période des congés.

Nous avons essayé de stimuler la décoration florale des fenêtres et des jardins en créant des prix par quartier et nous avons remarqué une grande amélioration sur ce point.

De notre côté, nous avons ouvert dans un passé récent de nouveaux squares et avons fait un effort dans l'entretien de nos jardins.

Néanmoins, nous convenons qu'il y a mieux à faire et la nouvelle organisation de jardins, débutant cette année sera, nous l'espérons, tout à fait au point pour l'an prochain.

Certains se plaignent des quelques vespasiennes qui nous restent. Nous pouvons leur dire que leurs jours sont comptés et que, progressivement, nous allons les remplacer par deux ou trois lavatoires modernes souterrains, l'un sur la place de l'Eglise, derrière les bâtiments de la mairie, l'autre sous la voie ferrée. Mais, pour celui-là, nous devons attendre l'autorisation et le concours financier de la S.N.C.F.

Enfin, la vespasienne de la rue Verhaeren sera supprimée lorsque paraîtra ce bulletin. Elle n'a plus sa raison d'être depuis que le marché n'a plus lieu boulevard de la République.

Nous devons dire cependant que les déprédations commises par le public dans le souterrain de la place Clemenceau — qui a coûté, il y a dix ans, 5 millions de francs — ne sont pas faites pour nous encourager.

Il serait souhaitable que le citoyen français, formé par l'école puis par le régiment, ait un peu plus le respect de la chose publique. L'on ne verrait plus les grillages qui bordent nos squares arrachés, les corbeilles à papier défoncées, les poteaux de signalisation tordus par des garnements, auxquels les parents n'ont jamais montré la stupidité de tels actes de vandalisme.

Quant à la place Clemenceau qui déshonore toujours notre paysage, le lecteur trouvera dans ce même bulletin une photographie de la maquette du nouveau quartier.

Souhaitons une réalisation rapide de ce projet qui, bien que très moderne, s'harmonise avec le paysage et dont les bâtiments sont à l'échelle de la colline.

Rappelons à ce propos que ce projet, entrepris sur notre demande par le Gouvernement, n'est pas une réalisation municipale mais une réalisation d'ordre strictement privé.

CHRONIQUE DU JUMELAGE

En visite officielle dans nos villes jumelées

Le 25 juin, le Maire de Saint-Cloud et Madame CHAVETON ont été invités à l'inauguration du nouvel Hôtel de Ville de Maidenhead. Ce magnifique bâtiment qui groupe des services d'Etat, du Comté et les services municipaux, a été inauguré solennellement par Sa Majesté la Reine Elisabeth et le Duc d'Edimbourg.

La Reine prit la parole et félicita les architectes qui avaient contribué à la construction de ce centre civique. Le discours de la Reine fut plein d'humour et très apprécié de la foule dense massée sur la place.

Le Duc d'Edimbourg rappela à M. CHAVETON qu'il avait passé dix ans à Saint-Cloud, chez sa tante, S.A.R. la princesse de Grèce, dont nous venons d'apprendre le décès lors de la mise en page de ce bulletin. Nous consacrerons, dans notre prochain numéro, un article spécial à cette illustre figure clodoaldienne disparue.

**

Le 6 juillet, à la grande réception annuelle de la Redoute à Bad-Godesberg, réception au cours de laquelle la ville de Godesberg reçoit tous les diplomates accrédités auprès de l'Allemagne fédérale, M. le Maire de St-Cloud fut présenté à M. LUEBKE, Président de la République d'Allemagne fédérale. On voit ainsi l'intérêt que provoquent, même dans les très hautes sphères de l'Etat, les jumelages entre villes.

Le Président de la République française n'a pas été en reste puisqu'il a tenu à décorer M. HOPMANN.

M. HOPMANN, Maire de Bad-Godesberg Officier de la Légion d'Honneur

Nous sommes intervenus, il y a plusieurs mois, auprès de l'Ambassade de France à Bonn, pour que les services rendus à la cause européenne et au rapprochement franco-allemand par M. HOPMANN, bourgmestre de Bad-Godesberg, notre ville jumelle, soient récompensés.

Nous sommes heureux qu'à l'occasion de la visite du Président de la République outre-Rhin, il ait été promu Officier dans notre Ordre National de la Légion d'Honneur.

Les nombreux Clodoaldiens qui ont eu l'occasion d'approcher M. HOPMANN et de connaître la profondeur de ses sentiments et l'amitié qu'il a vouée à notre ville, se réjouiront avec nous de cette distinction bien méritée.

Les activités

L'été se termine et bien que certaines activités « jumelage » doivent se continuer en octobre, il est bon de faire connaître les résultats fort encourageants et la réalisation de projets qui se concrétisèrent au cours des dernières vacances.

D'abord pour les plus jeunes: dix garçons de Bad-Godesberg âgés de 13 ans, furent reçus pendant trente jours à notre colonie de vacances. Ils repartaient le 3 août emmenant avec eux dix garçons de St-Cloud dont les noms avaient été donnés par les directeurs de nos écoles primaires publiques et privées. Ils devaient être reçus dans les familles des enfants ayant séjourné à Charbonnière.

Ces garçons sont rentrés à St-Cloud le 3 septembre, enchantés de leur séjour à Bad-Godesberg (séjour dont le point culminant fut la très belle et traditionnelle promenade en bateau sur le Rhin). La plupart d'entre eux ont déjà, pour l'an prochain, des projets de voyage en famille à Bad-Godesberg.

Le 9 août arrivaient à Charbonnière dix filles de Maidenhead qui furent nos invitées jusqu'au 2 septembre. En contre-partie, seize enfants de St-Cloud, douze garçons et quatre filles, passèrent trois semaines à Maidenhead, rentrant le 14 août, heureux de leur voyage.

Comme l'an dernier, la Ville de St-Cloud a accordé six bourses de voyage à des élèves choisis par leurs professeurs parmi les plus brillants sujets de nos établissements secondaires :

- 4 à Maidenhead,
- 1 à Bad-Godesberg,
- 1 à Frascati.

Du 8 au 15 septembre, douze jeunes filles d'un lycée de Bad-Godesberg furent dans nos murs, reçues plusieurs fois dans des familles de St-Cloud, à leur grande satisfaction réciproque.

Un voyage du même genre est prévu en octobre — il s'agit, cette fois, de quinze garçons de l'Aloisius Kollege de Bas-Godesberg — réalisé, comme le précédent, sur le plan strictement privé ; dans les deux cas, la Ville a simplement, à la demande des organisateurs allemands, indiqué quelles familles pourraient recevoir ces jeunes : mettre en rapport le plus grand nombre de Clodoaldiens avec les habitants de nos villes jumelles restant l'essence même de notre jumelage.

Sur le plan lycée, le comité formé l'automne dernier a pu réussir un début d'échange entre Maidenhead et St-Cloud : 22 filles, 8 garçons. Tous les espoirs sont permis pour l'avenir.

Au mois de mai, visite éclair des dirigeants du Comité de la Jeunesse de Godesberg, qui profitant, d'un séjour privé à Paris, sont venus inviter quelques jeunes Clodoaldiens pour un voyage d'études à Godesberg, Marienberg (Maison de l'Europe) et Berlin. Ce voyage dura quinze jours et l'un des participants vous fait part de ses impressions, à la suite de cet article.

A noter également l'activité très grande de clubs privés, tel que l'Aéro-Club qui, recevant la visite en juin de l'Aéro-Club de Bad-Godesberg, devait rendre cette visite fin août ; visite rendue de la même façon à Maidenhead.

Mêmes échanges entre les Rotary-Clubs dont les sentiments européens sont bien connus.

Les échanges individuels se bornèrent, pour cet été, à huit pour Maidenhead, deux pour Bad-Godesberg.

Frascati est très loin et sauf l'accueil chaleureux fait à notre boursière, rien à signaler, malgré l'invitation qui leur fut faite de recevoir à notre tour... au moins un élève. Ne désespérons pas !

Beaucoup de visites imprévues de personnes de passage, qui témoignent de l'intérêt et de la sympathie des uns et des autres pour leur jumelle.

A un moment où tout le monde parle de l'Europe, de sa difficile construction, n'est-il pas encourageant de voir que dans une sphère aussi petite que celle de nos communes, un travail peu spectaculaire, certes, mais efficient, se poursuit, et que l'opinion, jour après jour, grâce à ces échanges, évolue favorablement dans le sens d'une adhésion du cœur à l'Europe de demain.

IMPRESSIONS DE VOYAGE

« Dans le cadre du jumelage entre les villes de Bad-Godesberg (Allemagne), Maidenhead (Angleterre), Frascati (Italie), et St-Cloud (France), quelques représentants de ces villes s'étaient donné rendez-vous à la Maison de l'Europe, à Marienberg en Allemagne.

« Cette rencontre avait pour but de resserrer les liens d'amitié entre les jeunes Européens qui avaient ainsi l'occasion d'apprendre à se connaître et à se comprendre.

« Nous avons visité Bad-Godesberg, ville sœur de St-Cloud qui, par de nombreux côtés, lui ressemble : de somptueuses villas, des ambassades en font une ville très résidentielle ; du calme, peu de circulation, des fleurs, de la verdure et surtout une population très accueillante et très dévouée. En un mot, une ville où il fait bon vivre.

« A quelques kilomètres de là, c'est Marienberg où se dresse majestueusement, au milieu de la nature, « Europahaus », la Maison de l'Europe, notre résidence pendant ces huit premiers jours.

« Après les premiers contacts entre les différents groupes de jeunes, nous avons assisté à des conférences très intéressantes sur divers problèmes européens : la jeunesse en Europe, l'idéal européen, le problème des réfugiés et celui de Berlin. Des interprètes étaient chargés de traduire en trois langues les divers exposés des orateurs, où chacun pouvait en toute liberté exposer sa façon de concevoir le problème posé.

« Dans cette jeune et grande famille européenne, si consciente et si accommodante des habitudes de chacun, il était particulièrement émouvant de constater les efforts de chacun pour s'exprimer autrement que dans sa langue maternelle et où chacun s'improvisait interprète bienveillant.

« Une journée était consacrée à la visite de Bonn, capitale fédérale de l'Allemagne de l'Ouest, qui est surtout une ville administrative avec ses 150.000 habitants. C'est aussi la patrie de Beethoven.

« Mais la capitale sentimentale, pour tout Allemand, c'est Berlin !

« Ce qui frappe tout de suite lorsqu'on arrive à Berlin, c'est une impression de grandiose. En effet, la construction est moderne, les édifices imposants et les façades constellées de vitres : un peu comme l'aéroport d'Orly, ce qui, le soir, donne un spectacle féerique avec toutes ces lumières au néon.

« La circulation semble assez faible pour une grande ville dont les artères sont dignes d'une ville moderne.

« On rencontre de nombreux piétons faisant leurs achats dans des boutiques ou magasins regorgeant de marchandises.

« On n'a vraiment pas l'impression de crainte ou d'insécurité que peut évoquer ce seul nom : « Berlin ».

« En poussant vers l'est, l'inévitable mur nous arrête. Et dans ce secteur, les rues sont désertes, les maisons tout en briques sombres, toute vie semble absente.

« Une murette surélevée par des barbelés, une façade aux fenêtres murées, une barricade obstruant la rue, des miradors avec des sentinelles, tel est le triste spectacle qu'il nous est donné de voir.

« Puis, c'est le retour par Hanovre et Cologne où nous stoppons pour admirer la cathédrale de cette ville animée et industrielle.

« Nous pensons que les buts de cette rencontre ont été atteints, car, malgré les habitudes propres à chaque pays, les jeunes en Europe ont des réactions communes face aux problèmes importants.

« La force de cette jeunesse, c'est de ne pas accepter les doctrines traditionnelles, mais de vouloir créer des choses nouvelles. »

XXX.

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

A l'occasion des travaux de renforcement des canalisations de distribution de gaz, la rue du Calvaire a été remise en sens unique dans la direction rue Dailly - Pont des Trois-Pierrots.

Par ailleurs, la rue de Buzenval avait été mise à sens unique dans la direction rue Armengaud - boulevard de la République.

Cette réglementation provisoire a permis de constater une amélioration très sensible de la circulation sur ces voies et a favorisé le stationnement des véhicules, tant à proximité des grands immeubles de la rue du Calvaire qu'aux abords des lycées.

Par arrêté en date du 26 août 1962, la mesure provisoire concernant la rue du Calvaire a été prise définitivement: un autre arrêté est en préparation pour la mise en sens unique de la rue de Buzenval en attendant que les travaux d'élargissement (12 m) de cette rue (programme 1963) soient réalisés.

Quand l'administration du bois de Boulogne mettra-t-elle fin aux nombreux accidents qui ont lieu aux grands croisements des allées du Bois ainsi qu'aux innombrables embouteillages qui s'y produisent. Quelques feux tricolores bien disposés suffiraient.

Peut-être ne veut-on pas admettre que le bois de Boulogne est le prolongement naturel de l'autoroute de l'Ouest qui dessert le Maine, la Bretagne, la Normandie et une partie de la banlieue parisienne. Si c'est cela, qu'alors on entreprenne immédiatement les travaux d'éclatement nécessaires à la sortie de l'autoroute de l'Ouest, travaux qui devraient avoir la priorité sur tout autre travail des ponts et chaussées en France, car c'est le point d'Europe où il passe le plus de véhicules.

AVIS DE L'ELECTRICITE DE FRANCE

Dans le cadre du plan quadriennal d'action commerciale de l'E.D.F., qui vise particulièrement à instaurer une politique libérale d'accès à l'énergie électrique, nous avons été amenés à envisager certains aménagements dans les tarifs actuellement proposés à la clientèle.

Nous avons, notamment, décidé de mettre à la disposition des abonnés disposant du tarif mixte dégressif pour usages domestiques qui comporte une puissance limite variable en fonction du nombre de pièces du logement, une puissance supérieure à celle fixée au barème, si l'équipement électrique le justifie, la puissance maximum étant toutefois fixée à 8 kVA, quelle que soit l'importance du nombre de pièces du logement.

L'application de cette nouvelle disposition comporte l'obligation d'installer un disjoncteur, dont l'intensité de réglage est déterminée en fonction de la puissance effectivement souscrite. Cette puissance détermine le volume des tranches du tarif dégressif mixte.

La normalisation des calibres des disjoncteurs (de 5 en 5 ampères jusqu'à 30 ampères et de 10 en 10 ampères au delà, jusqu'à 60 ampères) conduit à faire souscrire les puissances suivantes: 2, 3, 4, 5, 6 ou 8 kVA.

L'abonné intéressé devra, bien entendu, prendre à sa charge la participation correspondant aux travaux effectués sur son branchement, calculée suivant les règles en vigueur, si celui-ci est insuffisant.

Nous avons pensé que cette décision serait susceptible d'intéresser les abonnés, en attendant la mise en vigueur des dispositions tarifaires prévues dans le nouveau Cahier des Charges de distribution publique d'énergie électrique, actuellement en cours d'élaboration.

AVIS

La Caisse Primaire de Sécurité Sociale de la Région Parisienne nous informe que le transfert du centre de paiement, précédemment place Georges-Clemenceau, sera effectif à partir du 15 octobre 1962 au n° 18 de la rue des Ecoles, sur un terrain mis gracieusement à sa disposition par la Ville de St-Cloud.

CARNET DE DEUIL

C'est avec regret que nous avons appris le décès de M. Emile ANNET, figure clodoaldienne bien connue, puisqu'il était venu s'installer dans notre cité dès 1919. Ancien combattant de la guerre 1914-1918, il avait participé à la création de l'Harmonie municipale, fut président de l'Amicale du Centre, vice-président du Comité des Fêtes de St-Cloud — forme nouvelle de l'ancien Comité des Fêtes de Mai dont il était un des membres fondateurs — et animateur dévoué d'un grand nombre d'autres groupements.

Professionnellement, tous ceux qui ont pu admirer les travaux d'ébénisterie qu'il réalisait, ont emporté la certitude qu'ils avaient en face d'eux un maître artisan comme il en est peu à notre époque.

M. Chaveton, Maire, avait tenu à représenter la Municipalité aux obsèques de M. ANNET.

Nous renouvelons à sa famille nos sincères condoléances.

DECORATIONS

LEGION D'HONNEUR

Par décret du 13 juillet 1962, est nommé au grade de *Chevalier*:

M. Olivier PHILIP, Chef de Cabinet de Monsieur le Haut-Commissaire à la Jeunesse et aux Sports, 32, rue du Calvaire.

PALMES ACADEMIQUES

Par décret du 6 juillet 1962, sont promus au grade de *Officiers*:

Mlle CHEVALLIER Madeleine, Directrice du C.E.G. Centre de St-Cloud.

M. COHEN Henri, Surveillant général du lycée d'Etat de garçons de St-Cloud.

M. EVENOU Yvon, Professeur de lycée à St-Cloud.

Mme JALADIS Denise, Professeur d'Education Physique au lycée de St-Cloud.

Sont nommés au grade de *Chevaliers*:

Mlle CLAUDE Louise, Professeur agrégé au lycée de St-Cloud.

M. LEHMAN Yves, Professeur de lycée à St-Cloud.

Mme NICOLAS Andrée, Professeur de lycée à Saint-Cloud.

Mme SCHACHER Suzanne, Professeur de lycée à St-Cloud.

SANTE PUBLIQUE

Par décret en date du 27 juillet 1962, sont nommés au grade de *Chevaliers*:

Mlle DURIEU Colette, psychothérapeute au Centre de rééducation fonctionnelle de St-Cloud.

M. LEROUSSAUD Georges, membre du Conseil supérieur de la Kinésithérapie, 11 bis, rue de la Pommeraie.

MERITE COMBATTANT

Par décret en date du 6 août 1962, est nommé au grade de *Chevalier*:

M. POTIER André, trésorier général de l'Association des Surveillants militaires Mutilés Anciens Combattants des Palais nationaux à St-Cloud.

ECONOMIE NATIONALE

Par arrêté en date du 3 juillet 1962, est nommé au titre de la promotion « Joseph-Caillaux », au grade de *Chevalier*:

M. TROMELIN Robert, secrétaire général de l'Association Française pour l'accroissement de la productivité, 7, Parc de la Bérengère.

MERITE SPORTIF

Par décret du 3 août 1962, est promu au grade d'*Officier*:

M. Jean de FAUCON, Président du Cercle Hippique de St-Cloud, 45, rue du Val-d'Or.

MEDAILLE D'HONNEUR DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Par arrêté du 25 juillet 1962, est décernée à
M. CHEVOT Prudent, 2, avenue Bernard-Palissy.

MEDAILLE D'HONNEUR DU TRAVAIL

Par arrêté du 15 septembre 1959, a reçu la Médaille d'Argent:

M. HUET Jean, 6, rue du 18-Juin.

Nos félicitations aux nouveaux promus ou décorés.

COURS MENAGERS

Les cours d'Enseignement Ménager organisés par la Caisse d'Allocations Familiales, sont repris depuis le 19 septembre dans les deux centres de Saint-Cloud de la façon suivante:

Centre Artistique et Culturel, 14, rue des Ecoles: le mercredi, à 14 heures et 18 heures; le jeudi, à 9 heures.

Dispensaire, 11, rue Albert-1^{er}, le vendredi, à 18 h.

LES ETABLISSEMENTS RENE VASSAL MOTEURS ELECTRIQUES ONT FETE LEUR TRENTENAIRE

A l'occasion du trentième anniversaire de leur fondation, les établissements René VASSAL ont, le 3 mars dernier, offert une fête à laquelle le personnel avait été convié ainsi que diverses personnalités, notamment M. le Maire, Mme CHAVETON et Mme LORRAIN, Conseiller Municipal.

M. VASSAL était entouré d'un très grand nombre de ses anciens collaborateurs qui étaient à ses côtés il y a 30 ans.

Nous félicitons M. et Mme VASSAL pour cette fête si sympathique et particulièrement réussie.

NOCES D'OR

Nous avons appris avec plaisir que M. et Mme Maurice RHONÉ ont récemment célébré le 50^e anniversaire de leur mariage, entourés de l'affection de leurs 7 enfants et leurs 37 petits-enfants.

Nous tenons à présenter à M. Rhoné, fondateur et longtemps président de l'Association des familles, et à Mme Rhoné, nos très vives et très cordiales félicitations.

Compte Rendu du Conseil Municipal

*Publié en application des dispositions de l'article 32
du Code Municipal*

SEANCE DU 15 JUIN 1962

Etaient présents: M. CHAVETON, Maire; MM. MONSEL, ROLLIN, Mme CLEMENT, MM. RAYNAUD, CLEMENT, COUTUREAU, Adjoints; MM. de PLINVAL, LARIQUE, RAVAISSÉ, COLLAIN, PETIT, MAILLET, Mme CHOISSET, MM. GUILLAUME, LEMONNIER, SCHMITT, Mme DESAUBLIAUX, MM. DELAHAYE, HARDOUIN.

Absents excusés: MM. MARIN, GIRAUD, COLIN, Mme LORRAIN.

Absents: MM. BOURGUES et PLEAU.

Conformément aux dispositions de la loi du 6 septembre 1947, les pouvoirs suivants ont été donnés:

M. MARIN a donné pouvoir à M. MONSEL,

M. GIRAUD a donné pouvoir à M. LEMONNIER,

M. COLIN a donné pouvoir à M. GUILLAUME,

Mme LORRAIN a donné pouvoir à M. CHAVETON.

M. HARDOUIN est nommé secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

Le procès-verbal de la séance du 28 février 1962 est adopté à l'unanimité, sans observation.

Procédant ensuite à l'examen des questions portées à l'ordre du jour,

LE CONSEIL, à l'unanimité des membres présents,

Décide:

1° A - D'approuver certains des modificatifs au projet du Plan d'Aménagement communal, présentés par l'Administration supérieure;

B - De demander que soient précisées sur le dit projet les installations sportives;

C - Souhaite que les renseignements donnés aux constructeurs aussi bien par les services techniques municipaux que par les autres services administratifs, puissent être concordants.

2° Adopte le nouveau tarif des droits de place sur les marchés et accepte la proposition de forfait annuel pour le paiement de la redevance due par le concessionnaire.

3° Décide l'acquisition d'un bateau « Caravelle » pour école de voile.

Par 21 voix et 4 abstentions, celles de MM. de PLINVAL, GIRAUD et LEMONNIER qui estiment ce bateau trop important pour l'usage auquel il est destiné et celle de M. RAYNAUD qui pense que le Club omnisports aurait dû être appelé à gérer cette école de voile.

4° A l'unanimité,

Décide l'acquisition de matériel et de deux tentes d'hébergement.

5° Demande au Juge foncier de déterminer une indemnité raisonnable pour dédommager la Société propriétaire de l'immeuble 5, rue Gounod, expropriée à des fins scolaires.

6° Approuve le compte communal de Gaz de France pour l'exercice 1961.

7° Donne un avis favorable aux demandes de sursis d'incorporation (classe 1964) qui sont présentées.

8° Autorise la création d'une régie de recettes pour la perception des droits d'inhumation et d'exhumation.

9° Désigne un expert-conseil pour conduire les travaux de recherche dans les galeries des anciennes carrières.

10° Accepte pour valoir marché, un mémoire d'entreprise spécialisée pour démolition d'immeubles.

11° Autorise le Maire à passer des marchés de gré à gré pour fourniture de denrées aux cantines scolaires.

12° Autorise le Maire à faire appel de la décision du Tribunal Administratif de Versailles annulant un arrêté municipal interdisant la projection du film « Les liaisons dangereuses ».

13° Sur proposition de M. DELAHAYE, demande le rétablissement du panneau d'affichage municipal à l'angle du boulevard de la République et de la rue Coutureau.

Remercie les personnes qui, bénévolement, prêtent leur concours pour aider nos compatriotes repliés de nos départements d'Algérie.

La séance est levée à 23 h. 30.

Le Secrétaire de Séance,
Robert HARDOUIN.

SEANCE DU 18 JUIN 1962

Etaient présents: M. CHAVETON, Maire; MM. MONSEL, ROLIN, Mme CLEMENT, MM. RAYNAUD, CLEMENT, COUTUREAU, Adjoints; MM. de PLINVAL, LARIQUE, RAVAISSÉ, COLLAIN, PETIT, BOURGUES, MAILLET, Mme CHOISÉ, MM. PLEAU, LEMONNIER, COLIN, SCHMITT, Mme DESAUBLIAUX, MM. DELAHAYE et HARDOUIN.

Absents excusés: MM. MARIN, GIRAUD, GUILLAUME, Mme LORRAIN.

Conformément aux dispositions de la loi du 6 septembre 1947, les pouvoirs suivants ont été donnés:

M. MARIN a donné pouvoir à M. MONSEL,
M. GIRAUD a donné pouvoir à M. SCHMITT,
M. GUILLAUME a donné pouvoir à M. COLIN,
Mme LORRAIN a donné pouvoir à M. CHAVETON.

**

M. BOURGUES est nommé secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

**

M. le Maire, après avoir souhaité la bienvenue à M. HOPMANN, Maire de Bad Godesberg, qui assiste à la réunion du Conseil Municipal, passe à l'ordre du jour.

LE CONSEIL, à l'unanimité des membres présents:

8° Adopte les plans qui lui sont soumis pour la construction d'un Centre Social au quartier de la Passerelle.

Autorise le Maire à contracter un emprunt de 320.000 NF représentant la charge de la Ville dans cette réalisation.

9° Adopte le principe de la construction d'une Maison de Jeunes, avenue du Maréchal-Foch, et autorise le Maire à déposer le dossier à la Délégation Départementale du Haut-Commissariat à la Jeunesse et aux Sports, pour l'obtention de subventions.

10° Décide d'acquérir un fourgon-pompe tonne pour compléter l'équipement du service des Sapeurs-pompiers et autorise le Maire à signer un marché de gré à gré avec les Etablissements Pompes GUINARD.

11° Autorise la cession de terrains, avenue du Maréchal-Foch, à la Sté d'Economie Mixte Immobilière (S.E.M.I.C.L.O.U.D.).

12° Autorise la cession amiable de parcelles de terrains d'une propriété communale, nécessaires à l'élargissement du chemin départemental 39.

13° Autorise la location partielle du Domaine de Charbonnière à l'Administration du Lycée de Jeunes Filles d'Orléans.

Par 22 voix contre 3, celles de MM. LEMONNIER, DELAHAYE et RAVAISSÉ qui estiment trop longue la durée du bail consenti et le risque trop grand pour la Ville de pouvoir ensuite récupérer les locaux loués,

et une abstention:

M. HARDOUIN, partagé entre deux points de vue, a déclaré s'abstenir.

14° A l'unanimité, décide d'acquérir à l'amiable une propriété 14, place de l'Eglise.

15° Autorise le Maire à signer une convention avec la Ville de Paris pour occupation du domaine public, rue de Buzenval.

16° Approuve le plan d'aménagement du carrefour des rues Dailly et Gaston-La-Touche, et autorise l'expropriation des parcelles de terrains nécessaires à cet aménagement.

17° Autorise les études préalables au dépôt devant le Conseil Municipal d'un projet d'expropriation concernant la rénovation d'un îlot situé rue Dailly et rue du Docteur-Desfossez.

18° Décide d'appliquer les dispositions de l'arrêté de M. le Ministre de l'Intérieur en date du 27 février 1962, fixant les indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires susceptibles d'être allouées à certains agents communaux.

19° Décide l'inscription en recettes et en dépenses des fonds provenant de l'emprunt de 500.000 NF contracté pour travaux d'assainissement.

20° Accorde la garantie communale pour un emprunt de 455.355 nouveaux francs à contracter par la Société Immobilière de la Ville de St-Cloud (S.E.M.I.C.L.O.U.D.).

21° Accorde la garantie communale pour un emprunt de 300.000 nouveaux francs à contracter par l'Association Diocésaine de Versailles (construction de l'église de Montretout).

22° Accorde une subvention à la Ligue contre le Cancer.

23° Autorise le Maire à signer une police d'assurances tous risques garantissant les objets du Musée d'Histoire locale.

24° Accepte les modifications proposées par Electricité de France concernant les articles 17 et 18 du Cahier des Charges de concession de distribution publique d'énergie électrique.

25° Fixe le tarif de location aux particuliers ou organismes privés des salles Gounod et Verhaeren du Centre Culturel.

26° Autorise le remboursement d'une concession de 15 ans convertie en trentenaire au cimetière communal.

27° Autorise le remboursement à un agent communal de contributions de retraite versées à tort.

28° Décide de prélever une somme de 1.000 NF sur le crédit « Fête patronale de Septembre » pour récompenses aux lauréats du concours des maisons fleuries.

29° Renvoie pour étude la proposition de nouvelle dénomination de la rue de l'Aqueduc.

30° Décide de solliciter le report sur la série 1962-1982 des Emprunts Unifiés, du surplus de l'emprunt de 520.000 NF contracté antérieurement pour reconstruction du garage et des ateliers municipaux.

31° Décide l'adhésion de la Ville à l'Association seine-et-oisienne de défense contre la Pollution de l'Air.

32° Accorde diverses bourses à des élèves des établissements d'enseignement désignés pour se rendre à Bad-Godesberg, Maidenhead ou Frascati.

33° Décide de confier provisoirement le service de l'Ambulance municipale à une Société privée.

Par 25 voix et 1 abstention,

M. LEMONNIER déclare s'abstenir estimant que la Ville ne doit pas verser d'indemnité à une entreprise commerciale qui perçoit des honoraires.

34° A l'unanimité,

Décide l'acquisition au prix fixé par l'Administration des Domaines de l'ancienne voie ferrée militaire à la gare du Val-d'Or.

La séance est levée à 23 h. 35.

Le Secrétaire de Séance,
Henri BOURGUES.

Madame Colette LANG
infirmière diplômée d'Etat
puéricultrice
soins à domicile et sur rendez-vous

40, rue du Mont-Valérien

Tél: VAL. 10-99

Les Activités des Associations locales

COMITE CANTONAL DE DEFENSE CONTRE L'ALCOOLISME

Le dimanche 20 mai, le Comité Cantonal de défense contre l'alcoolisme a remis, dans les locaux du C.O.U.C. (Club ouvrier universitaire clodoaldien), une coupe et une récompense au gagnant d'un tournoi de ping-pong auquel trois clubs de jeunes avaient pris part.

Plusieurs membres de la Municipalité assistèrent à la finale du tournoi et au jus de fruit d'honneur qui clôtura cette réunion très amicale.

Dans une courte allocution très applaudie, M. le Docteur Robert, Inspecteur général, a encouragé la lutte contre l'alcoolisme à laquelle il participe lui-même très activement. Parallèlement, il a souligné l'importance des clubs de jeunes permettant le contact entre tous les milieux. Il a terminé en faisant un appel à la municipalité afin qu'elle encourage tout particulièrement les initiatives de ceux qui s'ingénient à résoudre les problèmes des jeunes. Ces problèmes se posent chaque année avec de plus en plus d'acuité, et ont une grande importance tant sur le plan national que local.

Le Comité cantonal de défense contre l'alcoolisme rappelle que sa permanence est le mardi, de 17 heures à 18 heures, rue des Ecoles, et qu'il est à votre disposition pour tous renseignements se rapportant à ce problème ou pour écouter les suggestions que vous pourriez lui faire.

CROIX-ROUGE FRANÇAISE - Comité de St-Cloud

SECOURISME

La Session 1961-1962 s'est terminée le 7 février par les examens de Secouriste de la Croix-Rouge et de Protection Civile: 31 secouristes ont été reçus.

La remise des diplômes eut lieu, le 19 mai, sous la Présidence de M. Giraud, Conseiller municipal de St-Cloud, Chargé de mission au Ministère de l'Intérieur (Protection Civile). M. Giraud a longuement insisté sur l'action générale de la Croix-Rouge dans toutes les villes qu'il traverse au cours de ses conférences et sur la nécessité de l'aider pour qu'elle ait partout une base solide appuyée sur un local approprié qui nous manque.

M. Chaveton, Maire de St-Cloud, entouré de Mme Clément, de M. Rollin, maires-adjoints, et de plusieurs Conseillers municipaux, assistaient à cette petite cérémonie, toute empreinte de la gravité du rôle du Secouriste, le « médecin du premier quart d'heure », rôle qui comporte une grande responsabilité. Mme Desaubleaux, Présidente du Comité, a tenu à le rappeler. L'histoire de la Croix-Rouge, l'action jamais ralentie des équipes de l'Autoroute de l'Ouest ont été évoquées ainsi que l'esprit d'initiative et le sens du commandement du chef de cette équipe.

LA SESSION DE CADRES DE BEL-AIR (Versailles) a accueilli, les 7, 8, 9 septembre, trois de nos Secouristes.

LA CROIX-ROUGE AMERICAINE, pour la deuxième fois, a fait l'honneur à deux Secouristes de St-Cloud, Catherie Duquesnoy et Oleg Netchaev, d'être choisis comme délégués de la France au rassemblement européen des Secouristes en Bavière, à Chiemsee. C'est dans une chaude atmosphère de camaraderie et d'amitié qu'ils ont appris à mieux connaître la Croix-Rouge et à apprécier leurs collègues américains et Européens.

LA PROCHAINE SESSION de Secourisme commencera vers le milieu d'octobre. On peut s'inscrire directement auprès de Secouristes amis, ou à la permanence, 14, rue des Ecoles, le mardi, de 17 à 19 heures.

DONS ET ADHESIONS. — Nous tenons à remercier tout spécialement le Lion's Club et le Rotary Club des dons très importants faits au Comité de St-Cloud. C'est une aide très précieuse pour les frais si lourds du service de l'Autoroute entre autres.

De nombreux dons en nature ont été offerts soit par les commerçants de St-Cloud, soit par Air-France, la Manufacture Nationale de Sévres, les Laboratoires Debat, Helena Rubinstein, les Bas Vitos, les films Paramount, les Maisons d'édition Julliard et Laffont, etc., etc... Ces dons ont animé notre bal de décembre et la soirée au cinéma « Le Régent », le 5 juin.

Mme Bruttin est chargée de la tournée des adhésions commencée par les facteurs. Sachez bien que votre carte d'adhérent vous fait membre de la Croix-Rouge. Vous serez priés de voter pour le Comité à élire en 1963. Une infime fraction de la somme que vous versez est envoyée automatiquement à la Croix-Rouge Internationale. C'est le timbre apposé au dos de votre carte qui constitue votre participation aux frais de la Ligue Internationale de la Croix-Rouge.

La France est un des pays où il y a le moins d'adhérents par rapport à sa population. Faites un effort, tous, car vous trouvez tout naturel que la Croix-Rouge se trouve à l'honneur... du travail dans les cas d'urgence.

Depuis le 6 juin, et nous continuons, hélas, nos équipes de Secouristes, aidées par de nombreux bénévoles, ont pu faire face au travail du Centre de transit d'Orly, puis du Bourget. A raison de deux fois par semaine pendant 24 heures, nous avons tenu et nous continuerons à tenir notre rôle auprès de toutes les détresses que nous ne parvenons pas, hélas, à secourir comme il serait souhaitable de le faire.

Pour tous ceux qui nous ont aidés et pour ceux qui vont se joindre à nous, merci.

Versez votre adhésion à notre C.C.P. 1665-76 Paris.

La Présidente du Comité.

ÉTAT-CIVIL DU 2 JUIN 1952
AU 3 SEPTEMBRE 1962

NAISSANCES

Laurent Yves André Falourd, Patrick Edmond Cerceau, Jacques Georges Gabriel Lecuvier, Pascal Claude Louis Lancial, Liliane Bernadette Maylis Metais, Jean-François Marc Dominique Olivieri, Stéphane Eric Michel Spillmann, Sylvie Marie-Claude Gabrielle Burcier, Philippe Henri Alain Alexandre, Bruno Pascal Louis Marie Soufflet, Christiane Nicole Vallée, Jean François Roger Louis Doussot, Nicole Bribitte Chenesseau, Loïc Auguste Jean Michel Le Morzadec, Rémi Pierre Chemla, Christian Jacques Guillo, Philippe Gérard Bernard Bomble, Sylvie Mauricette Annie Mercieux, Mireille Armande Labes, Sophie Jeanne Jacqueline Andrieux, Yuki Sakuma, Thierry Bernard Régis Guillaumon, Christiane Thérèse Roselyne Emore, Catherine Michèle Marcelle Bourgneuf, Catherine Agnès Moriceau, Eric Ben Bouazza, Valérie Nicole Joëlle Aucejo, Florence Daria Albrecht, Edwige Christiane Jeanne Berthe Bergougnoux, Bruno Thierry Jean-Marie Blaser, Frédéric Paul Banchereau, Dolorès Chantal Annick Arbona, Philippe Christian Levergneux, André Paul Marie Guiral, Franck Nicolas Toulzat, François Omer Marie Le Ny, Corinne Sylvie Carichon.

MARIAGES

Alain Gabriel Almyre Vallée et Geneviève Rose Marie Cochet; Philippe Mary Germain Antoine Brunier et Danièle Jeanne Yvette Durand; Pierre Michel De Alvis et Catherine Juliette Renée Du-four; Yves Félix Christian Robert Marie Hetier et Jacqueline Emilie Richet; Jean Manet et Denise Abeguile; Manfredo Arturo Facchetti et Michèle Ramillon; Bernard Tagliaferri et Denise Eliane André; Jean Claude Roger Buquet et Monique Hélène Henriette Nietlisbach; Gérard Edouard Degl'Innocenti et Thérèse France Poillot; Michel Yves Emile Goue et Danièle Alice Marie Blachère; Louis César Saldo et Micheline Paulette Jacqueline Tetreau; Olivier Rostand et Rosemarie Ilse Elisabeth Moschke; Michel Germain Clément Ramborghi et Jacqueline Fanny Juliette Madeleine Moreau; Christian Robert Lejeune et Marguerite Clemens; Georges Roger Lucien Berthias et Marie-Claude Gabrielle Raton; Alain Jean Perennes et Maryannick Françoise Germaine Germain; Jean Claude Bernard François Thomas et Gisèle Madeleine Coutant; Michel Georges Alphonse Delattre et Marie Claude Jacqueline Beauvilain; Guy Albert Le Coz et Josette Danièle Lataste; Roger Henri Linot et Denise Delphine Anna Louise Nast; Jean Jacques Meyer et Josiane Jeanne Seeholzer; Pierre Marius René Canard et

Suzanne Marie Maynard; Jacques Mayet et Annie Nadine Bensaïd; Joseph Voulaz et Simone Léonie Anne Marie Piquet; Max Jean-Marie Ledogar et Michèle Rose Renée Madeleine Louise Pearless; Georges Emile Claude Petit et Jeannine Anne-Marie Thérèse Morel; Jean René Lesou et Yvette Louise Jeanne Coeffic; Jean-Pierre Hippolyte Le Moigne et Francine Marie Blanche Collaud; Claude Jean Raymond Chanard et Anny Françoise Mauricette Fournier; Jean Marcel Pierre Michon et Jacqueline Josette Marie-Louise Moreau; Michel Noël Videau et Jeannine Pierrette Sarda; Claude Henri Bachet et Chantal Michèle Nazaret; Philippe Hélié Pitel et Liliane Bernadette Madeleine Fernande Vic; Pierre Jean Simon et Danielle Nicole Marcelle Renard; Pierre Henri Barthélémy et Olga Janine Louise Minnebois; Pierre Auguste Chomat et Huguette Ida Marthe Laurent; Philippe Rapine et Jeanne Aline Dormoy; Jean Charles Georges Isselin et Michèle Colette Bezia; Thierry Charles Henri Vandeventer et Christiane Muriel Colette Roy; Jean Eugène Poirot et Christiane Pamelé Mary Robert.

DECES


Lucie Marguerite Funel, veuve Humbert, 76 ans; André Gustave Louis Burel, 52 ans; Emilie Elisa Lucie Mourey, femme Seng, 75 ans; Alexandre Léon Céleste Hatry, 70 ans; Célestine Marie Marcelline Guillou, femme Lamberdière, 48 ans; Thaïs Louise Emma Léontine Loth, veuve Cattez, 81 ans; Alice Zélie Marie Saillard, veuve Charpentier, 83 ans; René Marcel Delaplace, 52 ans; Georges Ernest Goisset, 70 ans; Yvonne Prevots, femme Joubert, 57 ans; Augustin Lucien Delorme, 66 ans; Angelo Balzo, 53 ans; Marie Alexandrine Barlogis, veuve Thiriart, 88 ans; Jean Gabriel Zimmermann, 77 ans; Georges Laurent Quasimodo Neveu, 80 ans; Auguste Eugène Louis Joignant, 81 ans; Marie Anne Blanche Violette de Jannel de Vaureal, veuve Bandy de Nalèche, 92 ans; Henry Borovec, 57 ans; Camille Lévy, 82 ans; Henriette Richard, femme Challant, 79 ans; Arturo Del Zotto, 37 ans; Marcelle Desage, femme Hourat, 69 ans; René Mouraux, 82 ans; Henri Georges Delecluze, 75 ans; Henriette Adolphine Mauger, veuve Coquelin, 73 ans; Jules Gabriel Norbert Brandin, 83 ans; Armand Jean Baptiste Perreault, 79 ans; Germaine Emilienne Faligot, 65 ans; Julienne Georgette Boucher, femme Carbone, 25 ans; Marie Charlotte Quesne, veuve Marinier, 83 ans; Charles Philibert Dubuet, 65 ans; Louis Lucien Job, 52 ans; Myriam Gabrielle O'Kelly, épouse Wolkonsky, 35 ans; Georges Pierre Victor Paul Cros, 53 ans; Marie Lucie Augustine Simonin, veuve de Verneville, 89 ans; Lucienne Elisabeth Ménard, épouse Petit, 64 ans; Marie-Louise Morlier, veuve Litoux, 77 ans; Amélie Légée, 82 ans; Roger Pierre Henri Bourgeois, 71 ans; Philomène Juliette Levillain, veuve Avisse, 88 ans; Marie Anne Talbot, veuve Milon, 85 ans; Jules Bolle, 83 ans; Emile Henri Annet, 71 ans; Yvon Louis Nicol, 72 ans; Marie Jegou, veuve Altier, 71 ans.

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL

Prix de vente du numéro . 0,50 NF

Annuels 2 NF
De soutien 5 NF

Paiement par chèque bancaire libellé au nom de M. le
receveur-percepteur de Saint-Cloud ou par virement à
son C.C.P. Paris 9003-64.

 **POUR VOS YEUX**
J. TINLOT
 OPTICIEN DIPLOME
 9 rue Dailly - St-CLOUD - Tél. VAL. 58.32

BENDIX POTEZ
 MÉNAGERS - MAZOUT
 A. ROGER, 20, rue d'Orléans - VAL. 05-80

TEINTURERIE AUTOMATIQUE
LE GOFF
 MAISON FONDÉE EN 1885
 11, Avenue du Maréchal Foch, SAINT-CLOUD — Mol. 65-98
 TRAVAIL RAPIDE ET SOIGNÉ — Nettoyage à sec en 90 minutes



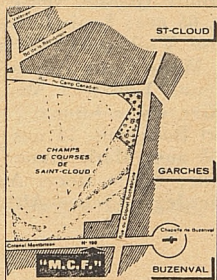
...et pour vos plats préparés...
Charcuterie G. MALLET
 81 bis, Av. du Maréchal-Foch, St-CLOUD
 Livraison à domicile - MOL. 49-47


MOQUETTES ET CARPETTES DE FRANCE

La plus importante organisation Française pour la production des Tapis et des Moquettes a ouvert pour vous des Entrepôts devenus Magasin de Présentation et de Vente à **SAINT-CLOUD-BUZENVAL**

Moquettes en plein : 150 qualités-coloris
 Tapis Carpettes : 1500 versions
 PRIX DE GROS (moins 5 % Bulletin Municipal)

Semaine : 14 à 19 h. - Samedi : 9 à 19 h.
 190, Av. Lt-Colonel Montbrizon, St-CLOUD-BUZENVAL
 Soyez-y les Bienvenus - Tél. 967-43-80



 **VOLKSWAGEN**
 AGENCE RÉGIONALE
 76, BVD HENRI-SELLIER
 SURESNES
 LON. 46-59

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SURESNES-CITÉS

16, Avenue Jean-Jaurès - Tél. : LONGCHAMP 50-77
 OUVERT DU MARDI AU SAMEDI INCLUS

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE ET DE BOURSE
 Comptes de Chèques sans aucun frais
 Comptes spéciaux ou à terme productifs d'intérêt
 Bons de Caisse, etc... Location de coffres-forts

AGENCE SIVRAIS
 M. CHOTARD, Successeur
 PROPRIÉTÉS - TERRAINS - APPARTEMENTS
 36, rue Gounod, SAINT-CLOUD - MOL. 42-15 et VAL. 05-86



— CHAUFFAGE — VENTILATION — SÉCHAGE —
 — CONDITIONNEMENT D'AIR — DÉPOUSSIÉRAGE —
 — TRANSPORT PNEUMATIQUE — TIRAGE MÉCANIQUE —
 LA VENTILATION INDUSTRIELLE ET MINIÈRE
 26, QUAI CARNOT - St-CLOUD (S.-et-O.)
 Tél. : VAL d'or 36-00

A. CANTIN
 PAYSAGISTE

13, rue Sévin-Vincent - SAINT-CLOUD Téléph. : MOL. 49-25

Laboratoire Général des Télécommunications

L. G. T.

4, Rue de Garches SAINT-CLOUD

S.A.R.L. DÉCORATION - PEINTURE - REVÊTEMENTS
 56, rue du Mont-Valérien, St-CLOUD - VAL. 31-12
PAPIERS PEINTS - TISSUS ASSORTIS
RIDEAUX - VOILAGES
TRAVAUX INSTALLATIONS

GÉNÉRALE AÉRONAUTIQUE MARCEL DASSAULT

AVIONS - RÉACTEURS - ÉQUIPEMENTS - MATÉRIEL ÉLECTRONIQUE

78, QUAI CARNOT, SAINT-CLOUD

Laboratoires Franay
Tirages Cinématographiques

L.T.C

19, rue Marius-Franay - SAINT-CLOUD (S.-et-O.)
Tél. : MOL. 69-20

**ASSURANCES
ACCIDENTS**
Incendie - Vol
Maladie - Vie
Risques divers

Cabinet BERNARD

27, Rue Pasteur
ST-CLOUD — MOL. 69-93

LOCATION DE COUCHES POUR BEBES
ET LAVAGE

**AMERICAN
DIAPER-SERVICE**

109, rue Tahère - SAINT-CLOUD — Tél. VAL 78-91 - 78-92

ENTREPRISE DE PEINTURE
— DECORATION — VITRERIE —

ANDRÉ VOISINE

19, rue du Calvaire — SAINT-CLOUD — MOL. 69-56
REVETEMENTS PLASTIQUES (Murs et Sol)

Marcel LE CHAPELIN

FLEURISTE
14, Rue de l'Eglise
SAINT-CLOUD — MOL. 44-41
LIVRAISONS PARIS-BANLIEUE



COUVERTURE — PLOMBERIE
INSTALLATIONS SANITAIRES
ELECTRICITE

G. CIRASSE

72, rue Royale, ST-CLOUD - Tél. MOL. 41-42

Leçons de piano

Geneviève BUES

Licence d'enseignement du conservatoire russe de Paris
Ancienne élève de l'Ecole normale de musique
" LES BELLES RIVES " - 45, quai Carnot - ST-CLOUD
VAL. 87.70

Leçons chez Mme Buès ou au domicile des élèves

PHOTO-CINE-IDENTITE APPAREILS ET PRODUITS
DE GRANDES MARQUES

ROYALE PHOTO

MAISON COOLS

70, rue Royale, ST-CLOUD (Face à l'Hôpital) - MOL. 51-49

CHENAILLE, rue Dantan - St-Cloud

RAYONS - X

AGENCE CENTRALE

9, avenue du Général-Leclerc (Carrefour Magenta) - SAINT-CLOUD
MOL. 57-11 - VAL. 13.05

P. PATAUD, Directeur
PAVILLONS — PROPRIETES — TERRAINS — APPARTEMENTS

LES ISOLANTS FRANÇAIS

Société Anonyme au Capital de 3.200.000 Nouveaux Francs

CAOUTCHOUCS ET PLASTIQUES TECHNIQUES

61, Quai Carnot MOLitor 87-75

MOBILISIÈGES

AMEUBLEMENT - DECORATION

SAINT-CLOUD

2, rue Gaston-Latouche — MOLitor 50-12

ANTIQUAIRE

ACHETE AU MAXIMUM
tous meubles anciens et de style, tapisseries, bibelots, etc.

LES BELLES EPOQUES

88, Boulevard de Courcelles
PARIS — 17^e — Tél. **WAG 04-89**

**Pour vos Lunettes
Loupes - Instruments - Microscopes**

J. PARMENT ET C. OPTICIENS

6, Rue de Verdun — SURESNES

Tél. : LON. 78-17

TOUT POUR LA FUTURE MAMAN
LE NOUVEAU-NE ET L'ENFANT JUSQU'A 6 ANS
Meubles et voitures d'enfants

BAMBINATAL

Cité Tuilerie - SURESNES - 24, rue de la Poterie
(Carrefour Edouard-Vaillant - De-Lattre-de-Tassigny)

• ELECTRICITE INDUSTRIELLE •
ET DOMESTIQUE

R. TROCCAZ

12, rue Dailly, SAINT-CLOUD VAL. : 02-39
INSTALLATIONS — REPARATIONS

AGENCE PEUGEOT
ST-CLOUD — GARCHES — VAUCRESSON
MARNES-LA-COQUETTE

"Saint-Cloud Automobiles"

147, av. Maréchal-Foch, SAINT-CLOUD - Tél. MOL. 56-78
◆ STATION SERVICE — REPARATIONS ◆

Entreprises GENTILINI et Cie

TRAVAUX PUBLICS — MAÇONNERIE — BETON ARME
TRANSPORT

— Tél. MOLitor 56-74 —
25-29, rue du Pierrier ◆ SAINT-CLOUD (S.-et-O.)

Elizabeth Arden

M. THOMAS

Docteur en Pharmacie
Prix de thèses

Ex-assistante de Chimie biologique

7, Rue Dailly MOL. 40-17 Lauréate de la Faculté

E. DELARFEUX

ENTREPRENEUR DE PEINTURE

38, rue Gounod

MOL. 44-48

SAINT-CLOUD



Porto ANTONAT

Travaux Publics et Privés
Entreprise Marcel PLANTIVAUD

20, rue de Garches
SAINT-CLOUD MOL.: 65-85

MOTEURS ELECTRIQUES

R. VASSAL

— 13 rue Henri-Regnault —
SAINT-CLOUD ◆ MOL. 49-68

Demizieux sa

74-76, route de la Reine
BOULOGNE-SUR-SEINE - MOL. 55-94

CONCESSIONNAIRE

★ *Simca - Fiat*

LOCATION SANS CHAUFFEUR

PIANOS

Robert DIEFFEN

Vente - Achat - Accord - Réparations - Location
18, rue Preschez - SAINT-CLOUD - MOL. 94-31

ENTREPRISE DE MAÇONNERIE

M. ESTEVES S.A.

41, Rue Sévin-Vincent — SAINT-CLOUD — MOL 17-47

Béton Armé * Cznalisations

TOUS BESOINS • TOUS DÉBITS • TOUTES PRESSIONS

DOMESTIQUES

ET AGRICOLES

INDUSTRIELLES

LES

POMPES GUINARD

PULVÉRISATEURS

MATÉRIEL INCENDIE

POMPES MARINES

40, RUE DE FOUILLEUSE SAINT-CLOUD (S.-2-O.) TÉL. : MOLITOR 48-00